



Mairie de  
Cazouls d'Hérault

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Le mercredi 04 novembre 2015 à 19h30  
A la mairie**

---

**ORDRE DU JOUR**

<b>1 -</b>	<b>DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RENOVATION DE L'ANCIEN TAMBOURIN</b>
<b>2 -</b>	<b>DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RENOVATION DE LA MAIRIE, DE LA SALLE DU PEUPLE ET DE LA MAISON GOUSSARD – PROJET D'ENSEMBLE</b>
<b>3 -</b>	<b>QUESTIONS DIVERSES</b>

Ouverture de la séance à 19h30

Approbation du Procès-verbal du précédent conseil municipal

Présents : Haude VIGNERON 1<sup>ère</sup> adjointe, Paul ROUSSE 3<sup>ème</sup> adjoint, Françoise AVILEZ, Cécile MARCHAL, Udo KIRCHNER, Jean-François TORQUEBIAU

Pouvoirs : Pierre BOHL à Paul ROUSSE

Absents excusés : Julie SARRUT 2<sup>ème</sup> adjointe, Caroline LARMEE, Pierre BOHL, Rémy GUIRAUDOU

Paul ROUSSE a été élu secrétaire de séance

En ouverture, Mme la 1<sup>ère</sup> adjointe informe le conseil les raisons pour lesquelles le conseil a été fait en urgence.

Afin de financer les deux projets, et d'obtenir les subventions par le Conseil Régional, le Conseil Départemental et la DETR par l'État, il faut faire les demandes de subventions rapidement car leur séance de vote est imminente.

**1 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RENOVATION DE L'ANCIEN  
TAMBOURIN**

Mme la 1<sup>ère</sup> adjointe demande au conseil municipal d'autoriser le Maire à faire la demande de subventions pour financer la rénovation de l'ancien Tambourin.

Il est prévu de demander cette aide au Conseil Départemental, à la Cahm, au Conseil Régional, et à l'État et autres.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré : 6 voix Pour et Une Abstention**

**2 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RENOVATION DE LA MAIRIE, DE LA  
SALLE DU PEUPLE ET DE LA MAISON GOUSSARD – PROJET D'ENSEMBLE**

Mme la 1<sup>ère</sup> adjointe demande au conseil municipal d'autoriser le Maire à faire la demande de subventions pour financer le projet de rénovation pour la mairie, la salle du peuple et la maison Goussard.

Il est prévu de demander cette aide au Conseil Départemental, à la Cahm, au Conseil Régional, et à l'État et autres.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré : A Accepté à l'unanimité**

**FIN DE LA SEANCE A 19h55**